

Image not found or type unknown



## Obligation du notaire informer heritiers

Par **guy rochette**, le **21/12/2017** à **09:33**

Bjr , le notaire chargé de regler la succession de mes parents a adressé a chacun des heritiers (4 enfants) une somme par virement bancaire sans aucune information.

Le notaire est-il tenu de nous indiquer le détail de ces règlements ? (détail de l'actif, détail des frais ...etc).

Avant de lui adresser une réclamation, j'aimerais avoir un peu plus d'éléments

Merci par avance de vos conseils.